Procès-verbal de Réunion du 30/08/2024.

Association Football Club du Pays de Fayence

Le trente août deux mille vingt cinq à dix neuf heures et trente minutes, au Stade intercommunal du Pays de Fayence, 690 Chemin de la Garelle 83440 Fayence, s'est réuni le Comité Directeur pour la réunion constitutive du Bureau 2025/2026 outre un ordre du jour ci-après relaté.

Présents : Thierry PEDRAZZOLI, Julien BOGIRAUD, David DERASSE, Cynthia BOGIRAUD
Absent excusés : Mohamed BOUKHIER, Pascal RIVIERE, Jonathan DELGRANGE

Monsieur PEDRAZZOLI Thierry préside la séance.

Madame Cynthia BOGIRAUD exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle l'ordre du jour suivant :

- Validation PV Assemblée générale 2024/2025
- Vote du Bureau 2025/2026
- Questions diverses

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.
Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

1/ Validation PV Assemblée générale 2023/2024

Le Procès verbal de l'Assemblée générale du vingt cinq juillet deux mille vingt cinq est proposé à la relecture et doit être validé par le Comité directeur.

RÉSOLUTION

Après en avoir délibéré, le Comité directeur approuve le Procès verbal d'Assemblée générale du 25/07/2025.

Votes POUR : 4
Votes CONTRE : 0
Abstention : 0

Cette délibération est adoptée à l'unanimité de la majorité des présents.

2/ Vote du Bureau 2024/2025

Parmis les présents du jour, se sont signalés pour occuper avec motivation un poste au Bureau.
Se proposent :
- Julien BOGIRAUD accepte de poursuivre sa mission de Trésorier.

Le bureau 2025/2026 se constituerait ainsi :
- Thierry PEDRAZZOLI, Président
- Cynthia BOGIRAUD, Secrétaire Générale
- Julien BOGIRAUD, Trésorier

Après rappel de ces dispositions liées aux Statuts approuvés en Assemblée générale du 01/07/2024, il est procédé à l'élection. Le vote s'est exprimé comme suit :

- Monsieur BOGIRAUD, Nationalité française, conseiller privé
  demeurant 158 Chemin des Touos vignon 83440 Callian

Trésorier élu avec 4 votes sur 4 votants, la majorité étant respectée
Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée de trois ans, ou par ordre de départ au plus ancien et expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

Les membres du Comité Directeur et plus particulièrement du Bureau ainsi désigné acceptent leurs fonctions.

Le bureau ne subissant pas de modification, il n'y a donc pas de formalités administratives à accomplir en Préfecture.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité de la majorité des présents

3/ Questions diverses

> Journée des sports
La communauté de commune sollicite le Club comme chaque année afin de représenter le football à la journée des sports qui aura lieu le 06/09/2025 au Gymnase de montauroux.
Nous avons donné une suite favorable et avons besoin de 2 bénévoles pour tenir le stand de renseignement toute la journée. Un message a été posté dans le groupe des éducateurs dès ce jour.

***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance
Monsieur PEDRAZZOLI Thierry

Le secrétaire de séance
Madame Cynthia BOGIRAUD

Nb de pages : 2
Nb de pages annexes : 0